

LA PARITÉ HOMMES-FEMMES : NOUVELLES POSSIBILITÉS DE PROGRÈS

par Yvette Collymore

Dix ans après la Quatrième conférence mondiale sur les femmes, qui s'est déroulée à Beijing en 1995, les défenseurs des droits de la femme ciblent de nouveaux mécanismes internationaux pour tenter de réduire les inégalités entre les sexes et promouvoir la condition féminine. En effet, la Déclaration du Millénaire et ses objectifs quantifiables et à échéances précises, qui sont maintenant l'objet des principaux efforts en matière de développement à l'échelle mondiale, offrent une occasion sans précédent de mobiliser les gouvernements et la communauté internationale à l'appui du programme d'action de Beijing.

Cette photo n'a pas été publiée par respect des droits d'auteur.

Le succès du processus de développement dépend de l'accès des femmes aux opportunités économiques et politiques.

La stratégie de démarginalisation des femmes, que représente le programme d'action adopté à Beijing, précise les interventions critiques nécessaires pour éliminer les obstacles à la participation active des femmes dans tous les domaines de la vie publique et privée. Bien que la dernière évaluation de ce Programme d'action révèle quelques progrès, les femmes restent souvent exclues d'une participation intégrale aux prises de décisions économiques, sociales, culturelles et politiques.

La position d'infériorité des femmes est particulièrement évidente dans toute une série de secteurs.

En Afrique sub-saharienne, 75 % des séropositifs âgés de 15 à 24 ans sont des femmes.¹ Malgré l'amélioration des taux de scolarisation et d'alphabétisation des fillettes dans de nombreux pays en développement, des différences continuent à exister entre les hommes et les femmes au sein de la population active. À titre d'exemple, dans la plupart des pays du monde, les femmes détiennent moins de 20 % des sièges des parlements nationaux et leur participation à la population active en-dehors du secteur agricole ne serait que de l'ordre de 38 % à l'échelle mondiale.² Par ailleurs, le nombre des décès liés à la grossesse et à l'accouchement n'a enregistré aucune baisse dans les pays pauvres où les besoins des femmes en matière de santé reproductive reçoivent souvent une attention et un financement insuffisants.

En outre, les nouvelles réalités de notre planète ont ajouté de nouveaux obstacles aux efforts d'élimination des inégalités entre les sexes. Les défenseurs des droits de la femme et les délégués officiels des gouvernements, qui se sont réunis aux Nations Unies en mars 2005 pour évaluer les acquis des dix dernières années, ont décrit des obstacles de plus en plus alarmants. Ils ont notamment cité l'intensification de l'intégrisme religieux sous plusieurs formes, la concentration des ressources sur la lutte contre le terrorisme au détriment des efforts de réduction de la pauvreté, une fracture de plus en plus profonde entre les riches et les pauvres, l'intensification de la traite des femmes et des enfants, de nouvelles guerres et de nouveaux conflits de même que la violence à l'encontre des réfugiées et des autres femmes marginalisées.

La rencontre du mois de mars, qui s'est déroulée à New York, a rassemblé des délégués de 165 pays et des milliers de représentants d'organisations non-gouvernementales (ONG). Ils ont évoqué ensemble les pratiques modèles et les expériences permettant de progresser mais ils ont aussi signalé que le nouvel environnement mondial et la raréfaction des ressources rendaient plus qu'incertaine la réalisation des objectifs de Beijing. C'est dans ce contexte que les délégués ont envisagé la nécessité de lier le programme d'action de Beijing aux nouveaux processus de développement à l'échelle locale ou internationale, notamment les efforts de réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

La Déclaration du Millénaire, adoptée à l'unanimité par les dirigeants du monde lors du Sommet des Nations Unies pour le Millénaire en septembre 2000, est un projet d'amélioration des conditions de vie des populations du monde. Pour renforcer l'importance de cette déclaration et s'assurer que les progrès réalisés puissent être mesurés, les institutions des Nations Unies et diverses autres organisations internationales ont formulé huit Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), assortis d'une série de cibles quantifiables et à échéances précises et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.³ Ces objectifs incluent notamment la réduction de la pauvreté et de la faim, et la résolution de problèmes tels que l'analphabétisme, l'inégalité entre les sexes, la mortalité infantile, la santé maternelle, les maladies et la pérennité de l'environnement (voir l'encadré). Pratiquement tous les objectifs formulés doivent être réalisés d'ici à 2015.

Les OMD ont bénéficié d'un soutien sans précédent de la part des gouvernements nationaux, des institutions des Nations Unies et d'organisations cruciales d'aide au développement telles que la Banque mondiale pour établir de manière concrète les priorités pour les pays pauvres, guider l'aide au développement et mesurer les progrès accomplis par les divers pays.

Les OMD, tout comme le Programme d'action de Beijing, feront en 2005 l'objet d'une évaluation en profondeur. Les chefs de gouvernement doivent se réunir à New York en septembre dans le cadre d'une session de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies pour mesurer les progrès accomplis, définir les stratégies nationales optimales pour la réalisation des objectifs et mettre sur pied les partenariats nécessaires à l'échelle mondiale. Le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, a confié à une instance consultative indépendante, le Projet pour le Millénaire, la responsabilité de l'identification de stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs fixés. Par ailleurs, les pays ont fait rapport au Système des Nations Unies des progrès qu'ils ont accomplis dans le respect de leurs engagements.

Pour les défenseurs des droits de la femme qui veulent ardemment voir se réaliser les objectifs du Programme d'action de Beijing, le processus d'évaluation des OMD arrive à point nommé. Il constitue en effet une occasion stratégique d'intégrer ce programme d'action vieux de dix ans dans un vaste programme de développement et d'intensifier le dialogue entre les groupes de femmes et les départements et ministères des pouvoirs publics ainsi que toutes les parties prenantes, qui ne se limitent pas uniquement aux groupes représentant les femmes.

Le Programme d'action de Beijing et les OMD : des liens essentiels

La Déclaration du Millénaire a le pouvoir de faire avancer le programme d'action de Beijing. La Déclaration s'inspire en effet largement des conclusions des principales conférences mondiales des années 1990, notamment la conférence de Beijing et la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD) qui s'est déroulée en 1994. La déclaration reconnaît que les dimensions liées au statut social des deux sexes (les aspects économiques, sociaux, politiques et culturels), les limites et les possibilités associées à l'appartenance à un groupe ou à l'autre sont essentielles dans la lutte contre la pauvreté, la maladie et maints autres problèmes associés au développement.

La déclaration contient une dimension relative aux droits de la personne ainsi qu'un engagement à lutter contre la violence à l'encontre des femmes et à faire appliquer la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). Cette convention est un accord international ayant force d'obligation qui dresse une déclaration internationale des droits de la femme et présente les mesures que doivent prendre les pays pour protéger ces droits et mettre un terme à la discrimination à l'égard des femmes. Suivant les dispositions de son Protocole facultatif, la CEDAW autorise les femmes à présenter directement aux Nations Unies, individuellement ou en groupes, leurs réclamations en cas de violations aux dispositions du traité, une fois épuisés tous les recours nationaux.⁴ Ce protocole autorise en outre le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (l'organe chargé de vérifier le respect des dispositions de la CEDAW par les différents pays) à procéder à des enquêtes en cas de violations graves ou systématiques à la convention. La CEDAW et ses procédures de réclamation représentent le fer de lance des efforts de promotion de la condition féminine.

Par l'inclusion de ces engagements et d'autres à l'échelle mondiale, la Déclaration du Millénaire confirme le rôle central de la parité hommes-femmes et des droits de la femme dans le processus de développement. Cependant, les OMD eux-mêmes et leurs indicateurs ne donnent qu'une idée très modeste de la portée des engagements prônés par la CEDAW et le Programme d'action de Beijing.

L'attention a porté notamment sur un des OMD, l'objectif n° 3, qui prône l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Toutefois, cet objectif ne fixe qu'une seule cible : mettre un terme aux disparités entre garçons et filles dans l'éducation primaire et secondaire, si possible d'ici 2005, et à tous les niveaux d'éducation d'ici 2015. Bien que l'éducation soit un élément essentiel de la réalisation de la parité hommes-femmes et de la démarginalisation des femmes, nombreux sont ceux qui pensent que cet objectif ne devrait pas se cantonner au seul domaine de l'éducation.

Appropriation du processus des OMD

L'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes revêtent une importance critique dans tous les domaines du développement, et les spécialistes de ces questions réclament leur intégration totale à la mise en application des huit OMD et de leur suivi. Ceci exigera l'établissement d'une série de priorités et de mesures au niveau national.

D'un autre côté, un objectif portant de manière spécifique sur la parité hommes-femmes et la démarginalisation des femmes est considéré comme étant d'une importance capitale. Des efforts sont en cours pour déterminer si l'OMD n° 3 est bien ancré dans un cadre élargi prônant des interventions dans d'autres domaines que celui de l'éducation, notamment les domaines de la santé et de la prise de décisions politiques ou économiques.

C'est à cette fin que le Projet des Nations Unies pour le Millénaire, qui formule des recommandations ayant pour objet d'aider les pays à réaliser les OMD, a adopté un cadre de référence pour l'OMD n° 3 qui comporte trois éléments : le renforcement des capacités des femmes (mesurées par les indicateurs d'éducation, de santé et de nutrition), l'amélioration de l'accès des femmes aux postes de responsabilité économique et politique ainsi que le renforcement du degré de sécurité des femmes (en réduisant leur vulnérabilité à la violence et aux conflits). Dans ce contexte, le Groupe de travail du projet chargé de l'éducation et de l'égalité entre les sexes a formulé une série d'interventions prioritaires pour les différents pays :⁵

- **Renforcement des taux de scolarisation des fillettes au-delà du primaire.** Jusqu'à présent, les efforts déployés à l'échelle mondiale pour promouvoir les taux de scolarisation des fillettes ont porté, pour l'essentiel, sur l'éducation primaire, ce qui s'est traduit par une augmentation de ces taux dans près des deux-tiers des pays en développement au cours des dix dernières années.⁶ Le Groupe de travail note que s'il est essentiel de poursuivre les efforts axés sur l'éducation primaire universelle, la formation des femmes aux niveaux du secondaire et de l'éducation supérieure permet d'améliorer leurs revenus potentiels, leurs aptitudes de négociation des ressources au sein de leur foyer et de renforcer leurs capacités à bien d'autres niveaux. Parmi les interventions essentielles figurent la réduction des coûts de la scolarisation au-delà du primaire et l'amélioration de l'accueil des fillettes dans les écoles, notamment par l'amélioration de leur sécurité, de leur organisation et de leurs règlements.
- **Amélioration de la santé reproductive.** Une mauvaise santé reproductive inflige un lourd fardeau sur les familles et les communautés, surtout dans le monde en développement, où les taux de mortalité maternelle sont élevés. Parmi les mesures susceptibles de traiter ces problèmes figurent notamment la disponibilité de services de qualité dans les domaines de planification

Objectifs du Millénaire pour le développement

Objectif n° 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour et réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.

Objectif n° 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Donner d'ici 2015 à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

Objectif n° 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement de niveaux primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

Objectif n° 4 : Réduire la mortalité infantile

Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans entre 1990 et 2015.

Objectif n° 5 : Améliorer la santé maternelle

Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle entre 1990 et 2015.

Objectif n° 6 : Combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies

D'ici 2015, stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle, et maîtriser le paludisme et autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.

Objectif n° 7 : Assurer un environnement durable

Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales. Réduire de moitié, d'ici 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable et aux services d'hygiène les plus rudimentaires, et améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.

Objectif n° 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

L'objectif n° 8 se compose de sept cibles spécifiques, et il appelle à l'instauration d'un système financier et commercial ouvert et dûment réglementé, une aide plus généreuse des pays qui se sont engagés à ouvrir à la réduction de la pauvreté, et l'allègement de l'endettement des pays en développement. L'objectif n° 8 attire en outre l'attention sur les problèmes des pays les moins avancés et ceux des pays enclavés et des petits États insulaires en développement, qui ont de plus en plus de mal à rester concurrentiels au sein de l'économie mondiale. Par ailleurs, il lance un appel à la coopération avec le secteur privé pour résoudre le problème du chômage de la jeunesse, garantir l'accès aux médicaments essentiels à des prix raisonnables et mettre les nouvelles technologies au service de tous.

SOURCE : Nations Unies, « Les Objectifs du Millénaire pour le développement » (<http://www.un.org/french/millenniumgoals/index.html>).

familiale, des traitements d'obstétrique d'urgence, de soins post-avortement de même que des services de prévention et de traitement du VIH et autres maladies sexuellement transmissibles.

- **Investissement dans les infrastructures pour réduire le poids des tâches assurées par les femmes et les fillettes.** Les tâches ménagères de routine limitent souvent les possibilités de participation des femmes et des fillettes aux diverses activités de nature éducative, productive et civique. Pour réduire ce fardeau, le groupe de travail demande instamment le renforcement des investissements dans les infrastructures publiques, notamment des services de transport d'un accès et d'un coût raisonnables, des systèmes améliorés d'hygiène et d'alimentation en eau et des sources d'énergie efficaces.
- **Protection des droits de propriété et d'héritage des femmes et des fillettes.** Trop souvent, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir la propriété ou la gestion de biens tels que la terre et le logement. Pour redresser ce déséquilibre, il est recommandé de

Pour de plus amples renseignements

Pour de plus amples renseignements sur les objectifs du Millénaire pour le développement et l'objectif n° 3 (Promotion de la parité hommes-femmes), veuillez consulter le site suivant : www.millenniumproject.org.

Pour commander des exemplaires de ce rapport, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

International Programs
Population Reference Bureau
1875 Connecticut Ave., NW
Suite 520
Washington, DC 20009,
États-Unis
Tél. : 202 483-1100
Télécopieur : 202 328-3937
Courriel : prborders@prb.org
Site Internet : www.prb.org

mettre en place un certain nombre de changements au sein des pays, notamment l'amendement des lois statutaires et du droit coutumier, la promotion de l'alphabétisation juridique et le soutien aux groupes appuyant les revendications territoriales des femmes.

- **Élimination des inégalités entre les conditions d'emploi des hommes et des femmes.** En dépit des améliorations enregistrées au niveau des conditions de travail des femmes à l'échelle mondiale, le statut des femmes sur le marché de l'emploi demeure inférieur à celui des hommes. Il est recommandé, entre autres, d'éliminer les différences des barèmes de rémunération des hommes et des femmes. Par ailleurs, dans la mesure où les responsabilités des femmes dans leurs foyers limitent leurs possibilités professionnelles, les pays sont encouragés à renforcer leurs programmes et politiques pour y inclure le soutien aux enfants, aux personnes âgées et aux autres membres de la famille.
- **Augmentation du nombre de postes gouvernementaux confiés aux femmes.** Le Programme d'action de Beijing recommande que les gouvernements se fixent l'objectif de voir 30 % de sièges des parlements nationaux occupés par des femmes. Bien que certains pays aient progressé dans ce secteur, dans l'ensemble, les femmes demeurent absentes des organes décisionnaires. Les recommandations formulées incluent l'établissement de quotas féminins pour ces organismes.
- **Lutte contre la violence à l'égard des femmes et des fillettes.** La violence à l'égard des femmes, y compris les actes de violence conjugale et les sévices sexuels commis par des personnes non apparentées, existe dans le monde entier. Cependant, il est possible de réduire ces actes de violence grâce à une combinaison d'actions, notamment la prestation de services d'éducation, de santé et de soutien juridique. Le groupe de travail recommande également que soit organisée une campagne mondiale de mobilisation des ressources et du soutien aux plans nationaux d'élimination de la violence.

Mesures à prendre

Pour les défenseurs des droits de la femme, les OMD, avec leurs calendriers précis et leurs indicateurs, représentent une occasion importante de tenir les gouvernements et les agences internationales responsables des

engagements souscrits pour la parité hommes-femmes et la démarginalisation des femmes. S'ils veulent influencer les discussions stratégiques au niveau local et international, les groupes représentant les femmes et les autres ONG ont besoin de se familiariser avec le processus des OMD et les principaux instruments juridiques internationaux et autres accords par lesquels les gouvernements se sont engagés à agir.

Le défi consiste à modifier les politiques, les programmes et les dépenses prioritaires de manière à ce que les bénéfices se fassent avant tout sentir au niveau des populations les plus démunies. Les organisations de femmes peuvent démontrer que le renforcement de l'accès des femmes aux services de santé et d'éducation et aux opportunités économiques et politiques constituent un excellent investissement, et que l'amélioration de la capacité des femmes à prendre des décisions stratégiques concernant leur existence sans menace de violence est bon pour le développement.

Références

- ¹ Programme commun des Nations Unies sur le VIH-SIDA (ONUSIDA), *Rapport 2004 sur l'épidémie mondiale du sida* (Genève : ONUSIDA, 2004).
- ² Lori Ashford et Donna Clifton, *Les Femmes de notre monde 2005* (Washington, DC : Population Reference Bureau, 2005).
- ³ Nations Unies, « Objectifs du Millénaire pour le développement », consulté en ligne à l'adresse suivante : www.un.org/french/millenniumgoals/index.html
- ⁴ Division pour la promotion de la condition féminine, Département des Nations Unies responsable des affaires économiques et sociales, *Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes*, consulté en ligne à l'adresse suivante : www.un.org/womenwatch.
- ⁵ Projet des Nations Unies pour le Millénaire, Groupe de travail chargé de l'éducation et de la parité hommes-femmes, *Taking Action: Achieving Gender Equality and Empowering Women*, consulté en ligne à l'adresse suivante : www.unmillenniumproject.org.
- ⁶ Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), *La situation des enfants dans le monde 2004* (New York : UNICEF, 2003).

Remerciements

Yvette Collymore est spécialiste en communications au PRB. Nous remercions les collaborateurs et réviseurs qui ont bien voulu nous faire part de leurs suggestions et observations sur le présent dossier : Lori Ashford, Caren Grown, Deborah Mesce, Farzaneh Roudi et Nancy Yinger. Ce rapport a été financé grâce à un don de la Fondation Bill & Melinda Gates au PRB.

Conception : Michelle Nigh, PRB

Traduction : Pascale Ledeur Kraus

Édition française : Eriksen Translations, Inc.

Coordination de la traduction et édition : Sara Adkins-Blanch, PRB

© Août 2005, Population Reference Bureau

PRB 75^e Anniversaire » 1929-2004

POPULATION REFERENCE BUREAU

1875 Connecticut Ave., NW, Suite 520, Washington, DC 20009 États-Unis

Tél. : 202 483-1100 • Télécopieur : 202 328-3937 • Courriel : popref@prb.org • Site Internet : www.prb.org

